

Fédération Française de Go

Réforme des statuts et du règlement intérieur

Les documents proposés sont des documents de travail soumis au CA et aux ligues. Ils peuvent être revus, modifiés ou complétés suite aux débats qu'ils ne manqueront pas de susciter avant soumission au CA et approbation en AG extraordinaire.

PREAMBULE

Les statuts et le règlement intérieur sont votés séparément. Ils seront proposés ensemble par souci de cohérence lors de l'assemblée générale extraordinaire. Le règlement intérieur pourra être modifié par toute assemblée générale ordinaire ultérieure.

PROPOSITIONS

Tous les acteurs de la fédération: licenciés, clubs, ligues doivent être pris en compte dans les statuts. A l'heure actuelle, la place des clubs et des licenciés n'est pas affirmée dans les statuts.

La base démocratique de la fédération est constituée des clubs et de leurs licenciés.

Les ligues ne sont pas des instances séparées de la fédération. Elles permettent de démultiplier l'action fédérale. Étant plus proche des clubs, elles sont mieux à même de répondre à leur diversité, problème d'autant plus crucial que le développement prend de l'importance. Elles ne doivent pas seulement appliquer la politique fédérale mais aussi participer à son élaboration.

Liste de propositions recommandées :

- Passage à une fédération de clubs, la représentation des clubs en AG se fait par un système de délégués élus lors de l'AG de ligue;
- Définition du rôle des ligues et ré-affirmation de leur mission;
- Élargissement du CA dans sa composition :
 - membres élus au scrutin plurinominal,
 - sièges réservés aux présidents de ligue;
- Augmentation de la durée du mandat du CA (3 ans) avec révocation possible;
- Formalisation de l'organisation existante : définir ce qu'est un club FFG, gestion des conflits et sanctions...
- Définition des commissions : voir document joint

Propositions non recommandées :

- Statuts de fédération sportive (et re-découpage des ligues)

Liste de propositions possibles (non-exhaustive) :

- Séparation de la licence en « licence compétitions, loisirs et dirigeants »
- Cotisation club annuelle : chaque club paye en début de saison une cotisation à la FFG pour son affiliation;
- Création de comités départementaux;

- Création de nouvelles commissions: commission disciplinaire

Fait le 12 mai 2007,

Groupe de travail sur la réforme des statuts
Noël Saint-Paul
Chantal Gajdos